



## Solde de tout compte non remis

Par **Made0874**, le **19/02/2023 à 20:07**

Bonjour, pour vous résumer ma situation, j'étais en congé maternité jusqu'au 15/01/2023 inclus.  
J'ai démissionné de mon travail mi Janvier (preavis commençant le 16/01/2023).  
Mon employeur ne m'a pas remis mon complément de salaire du mois de Décembre ni du mois de Janvier, (j'ai été en arrêt de travail du 16/01/2023 au 29/01/2023 pour dépression post partum et en congé payés du 30/01/2023 au 15/02/2023).  
Par mail il m'a informé qu'il fallait qu'on se "voit" car il devait me remettre les 2 chèques en main propre (mail datant du 3 février).  
Étant donné de ma démission je lui ai répondu que dans ce cas là autant qu'il me remette tout mes papiers également de fin de contrat en même temps donc 1 seul rendez vous pour m'éviter les aller retour.  
Je lui ai proposé plusieurs dates avec plusieurs horaires, sa réponse a été : ce n'ai pas vous qui faite mes plannings, je vous donnerai moi même une date de rendez-vous.  
(Mail datant du 3 février  
Mon contrat se terminant le 15/02/2023).  
Après ces échanges, je l'ai contacté à 3 reprises pour lui demander une date de rendez vous et en indiquant mes disponibilités, sans réponse de sa part.  
Arrivé le 15/02/2023, je lui envoi un 4 ème mail au quel il m'a répondu qu'il n'était pas là cette semaine et qu'il me donnerais une date ultérieurement. Mon contrat est terminé je ne fait plus partie de l'entreprise, je contacte donc le service publique pour avoir des renseignements sur la manière de procéder car à ce jour je suis toujours sans mes compléments de salaire de Décembre et Janvier, je n'ai pas reçu mon solde de tout compte, ni mon certificat de travail, ni mon attestation pour Pôle emploi.  
J'ai un nouveau travail qui m'attend je ne suis donc plus disponible pour un rendez vous (s'il avait était correct en répondant à mes 3 mails pour me dire qu'il ne serait pas là cette semaine, je lui aurais laisser le bénéfice du doute, hors j'ai juste l'impression qu'il veut faire traîner et m'embêter pour mes papiers)  
Je l'ai informé que j'allais saisir le Conseil des Prud'hommes (ont ma conseiller de lui faire peur) ce qui n'a pas fonctionné car ça réponse a été :  
Si vous n'avez que ça à faire, vos menaces je m'en moques, je vous donnerais une date ultérieur.  
Très professionnel cet réponse...  
J'ai donc saisie le conseil des prud'hommes en référé, ce n'est pas la première

fois que mon employeur fait traîner des papiers, j'en ai vu passer plus d'un dans cette même situation que moi aujourd'hui. rnQuesque cela lui apporte ? Aucune idée sûrement juste qu'il doit apprécier de voir ses employés sans revenus.rnrnUne mise en demeure va lui être envoyé.rnrnAprès ce long paragraphe, voici mes questions : rnrnSi il me contacte par mail en début de semaine doit je répondre ? rnrnJe n'ai pas spécialement envie d'avoir à faire à lui étant donné ce comportement, est ce possible de m'envoyer tout les papiers par LRAR ? Ainsi que mes chèques ?rnrnMerci de vos réponses ! rnCordialementrn

Par **morobar**, le **20/02/2023** à **09:05**

Bonjour,rnrnContrairement à ce que vous croyez, le référé ne va faire qu'augmenter les délais de votre affaire.rnrnEn effet le référé n'est pas une saisine plus rapide, mais concerne les affaires simples avec des évidences non contestables.rnrnSinon c'est une perte de temps puisque la formation va se révéler non compétente.

Par **morobar**, le **20/02/2023** à **18:02**

[quote]rnVous n'avez aucune obligation d'aller chez lui pour récupérer le solde de tout compte, ni aucune obligation de le signerrnrn[/quote]rnCes documents sont quérables, il suffit à l'employeur de notifier qu'ils sont à disposition.